

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 14 janvier 2025**

Séance ordinaire du **14 janvier 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

<b>Nombre de conseillers :</b>	Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15	Secrétaire de séance : Mme GRAUFEL Mélanie
Présents : 12	Date de convocation : 07 janvier 2025
Absents : 03	
Nombre de procuration(s) : 1	

**Membres présents :** Mrs et Mmes DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie - LESNIAK Laurence  
MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER  
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel

**Absent(s) excusé(s) :** Mrs BENTZ Hervé - M. URBAN Denis et Mme TANGHE Marielle ( Mme TANGHE a  
donné procuration à Mme GRAUFEL Mélanie)

**4. Personnel communal**

**4B - Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup>  
classe**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe  
à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 pour les fonctions d'agent d'accueil et de secrétaire  
polyvalente (catégorie hiérarchique C).

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par  
un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, à  
savoir : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun  
fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

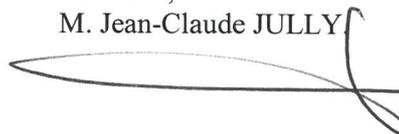
Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 416 - indice majoré 377 de l'échelle de  
rémunération C2.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à trois ans, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication  
de la vacance du poste.

La secrétaire de séance,  
Mme GRAUFEL Mélanie.



Délibération certifiée conforme.  
Innenheim, le 22 janvier 2025.  
Le Maire,  
M. Jean-Claude JULLY



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le

**23 JAN. 2025**